



Luzenac, le 17 mars 2018

LES MONTAGNES QUI RELIENT LES HOMMES

## COMMUNIQUÉ

### Conseil communautaire : Une harmonisation au service du territoire

Communauté de Communes  
de la Haute-Ariège

#### Siège social

13, Route nationale 20  
09 250 Luzenac  
t. 05 61 64 68 00  
f. 05 61 64 41 08  
administration@cc-hauteariege.fr

[www.cc-hauteariege.fr](http://www.cc-hauteariege.fr)

#### Référent

Maxime PARÉDÉ  
Direction générale des Services  
t. 06 84 36 53 25  
m.parede@cc-hauteariege.fr

Le Conseil Communautaire (74 membres) s'est réuni le jeudi 12 juillet 2018 à Rouze. Cette séance a été notamment consacrée aux travaux d'harmonisation des services de la collectivité.

Alain Naudy, président de la CCHA, a souligné en introduction que les investissements pour cette année sont bel et bien lancés. Plusieurs projets dont celui relatif au programme des stations de ski vont démarrer durant l'été. Il s'est félicité de la mise en œuvre progressive du projet du territoire, dont les premières réalisations sont attendues pour cette fin d'année.

Lors de la fusion, des disparités fortes entre les agents étaient présentes. Le Président de la Communauté de communes a rappelé ses engagements lors de sa prise de fonction : une équité entre tout le personnel, des temps de travail identiques, un régime indemnitaire harmonisé et un pouvoir d'achat préservé pour les agents de la CCHA, des Régies et du CIAS.

Pour mener à bien ce chantier, les services des ressources humaines et de la direction générale de la CCHA ont travaillé depuis le début de l'année dans ce sens aux côtés des représentants du personnel siégeant au comité technique.

Cette harmonisation va permettre de faire progresser le nouveau régime indemnitaire de « façon positive » pour plus de 85% des agents de la collectivité. Cela représente un coût supplémentaire pour la collectivité de 169 414,16 euros ; portant ainsi le nouveau RI harmonisé à montant annuel de 884 139,79 euros. Cette harmonisation des régimes indemnitaires sera prise en compte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les régularisations interviendront dès le mois d'août.

La collectivité s'est aussi engagée dans la protection de ses agents avec la mise en place d'une protection sociale pour tous : un forfait de 9 euros pour la prévoyance et un forfait de 19 euros à 48,5 euros maximum par agent pour la mutuelle santé.

Cette harmonisation est vitale et nécessaire pour le bon fonctionnement des services de la Communauté et pour mener à bien le projet de territoire.

La Haute-Ariège a, par ailleurs, réaffirmé son caractère solidaire : les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité le nouveau règlement du fonds de concours à destination des communes membres. S'inscrivant dans le projet de la Haute-Ariège, ce fonds de concours offre un coup de pouce aux projets communaux et à l'attractivité du territoire.

La réforme de la taxe de séjour a également fait l'objet d'un vote. Une information sera mise en œuvre auprès des hébergeurs du territoire pour présenter l'ensemble de ces modifications.

#### **Les dossiers présentés en Conseil :**

- Vote des tarifs 2018 pour les Régies de Goulier-Neige, la RENVA, des Sports du Canton d'Ax, du Donezan-Mljanès et pour le château de Lordat.
- Répartition définitive du fonds de péréquation 2018 (FPIC).
- Convention avec le SMDEA pour la régularisation des captages d'eau potable et d'assainissement.
- Convention avec les services de l'État pour un accompagnement sur les projets d'avenir.
- Convention avec la mairie d'Auzat pour l'organisation du transport scolaire méridien.
- Convention pour la mise en place d'un dispositif sportif « foot féminin » au collège Sabarthes-Montcalm de Vicdessos.
- Subvention auprès du Conseil départemental pour l'entretien de sentiers de randonnée et de 5 aires d'accueil.
- Attributions de 4 aides aux propriétaires dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.
- Attribution d'une aide au dispositif « Vacances familles ».

#### **Communauté de Communes de la Haute-Ariège**

##### **Siège social**

13, Route nationale 20  
09 250 Luzenac  
t. 05 61 64 68 00  
f. 05 61 64 41 08  
administration@cc-hauteariege.fr

[www.cc-hauteariege.fr](http://www.cc-hauteariege.fr)

##### **Référent**

Maxime PARÉDÉ  
Direction générale des Services  
t. 06 84 36 53 25  
m.parede@cc-hauteariege.fr